

**BILAN DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (O.P.A.H.) DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE (ACCM)**

1- Bilan intermédiaire de l'O.P.A.H. d'avril 2013 à avril 2016

Rappel des objectifs quantitatifs de l'O.P.A.H. sur les 5 années :

- 215 logements de propriétaires occupants
- 185 logements locatifs dont 30 à loyer intermédiaire, 125 à loyer conventionné social et 30 à loyer conventionné très social.

A l'issue des 3 ans du dispositif d'O.P.A.H., les dossiers de demandes de subventions ont porté sur 170 logements occupés par leurs propriétaires, 4 locataires et 38 propriétaires bailleurs.

- Sur les 170 logements de propriétaires occupants : 87 dossiers de précarité énergétique, 59 dossiers d'adaptation à la mobilité réduite, 19 dossiers de grande dégradation et 5 dossiers couplés autonomie/énergie.

- Sur les 38 logements en loyer locatif maîtrisé : 15 logements à loyer conventionné très social, 23 logements à loyer conventionné social.

O.P.A.H.	Objectifs prévisionnels de la convention pour le Département sur 3 ans	Résultats	Montant
Propriétaires occupants	114	170	375 309 €
Propriétaires bailleurs (LC)	60	23	109 000 €
Propriétaires bailleurs (LCTS)	15	12	23 522 €
Total	189	205	507 831 €

Les primes du Département ont permis le financement de 170 logements de propriétaires occupants soit 149 % des objectifs atteints sur 3 ans :

- 59 logements ont bénéficié de travaux d'adaptation à la mobilité réduite,
- 111 logements de travaux d'économies d'énergie.

Pour ces deux postes de travaux, les objectifs ont été largement dépassés (respectivement 151 % et 131 %).

En termes de lieu de résidence, la grande majorité des demandeurs résident à Arles (127), 55 à Tarascon, 19 à St Martin de Crau, 5 à Boulbon et 1 à St Pierre de Mézoargues.

Pour les propriétaires bailleurs, les primes du Département ont permis le financement des travaux de 23 logements à loyer conventionné social (LC) et de 12 logements à loyer conventionné très social (LCTS). On peut noter que les choix locatifs des propriétaires bailleurs se portent sur des projets très sociaux. Aucun loyer intermédiaire n'a été produit.

Malgré les conditions d'exigibilité aux aides de l'Anah, notamment au regard du coût des travaux à réaliser, sur ce territoire les propriétaires bailleurs se mobilisent et arrivent à équilibrer leurs opérations de réhabilitation.

ANNEXE II

Estimation de la participation départementale sur les deux dernières années de l'OPAH ACCM (2016/2018)

	Objectifs	Montant aide individuelle	Montant de l'enveloppe
Intervention en faveur de 130 PO			
Travaux éligibles dans le cadre du développement durable - PO modestes	20	1300	26000
Travaux éligibles dans le cadre du développement durable - PO très modestes	70	2000	140000
Adaptation/accessibilité	40	1500	60000
Précarité énergétique :			
Prime étiquette E	4	250	1000
Prime étiquette D	24	500	12000
Prime étiquette C et +	36	800	28800
			267 800,00
Intervention en faveur de 16 PB en LC			
Travaux de sécurité, mise aux normes, amélioration	16	3000	48000
Adaptation/accessibilité	0	2000	0
Prime à la sortie de vacance supérieure à un an	16	1000	16000
Précarité énergétique	16	2000	32000
Intervention en faveur de 8 PB en LCTS			
Prime à la sortie de vacance supérieure à un an	8	2000	16000
			112 000,00
TOTAL			379 800,00

arrondi à 380 000 €